



Juin 2019

N'hésitez pas à rediriger cette information à vos délégué.e.s et membres de votre Comité.

Chères sociétés membres de l'USL,

Nous avons le plaisir de vous adresser cette lettre de nouvelles sous ce nouveau format. De cette manière, nous souhaitons vous tenir au courant des différentes actualités lausannoises concernant les sociétés locales.

Save the date

La convocation à notre Assemblée générale ordinaire vous arrivera bientôt. Réservez dès à présent le 25 juin à 20h00.

Stand lors de manifestations

Le comité de l'USL souhaiterait vous proposer la création d'un stand commun afin de présenter les activités des différentes sociétés lausannoises intéressées, lors de manifestations organisées à Lausanne (festival de la terre, fête de Chailly, Fête de la nature...). Cette idée est pour l'instant au stade de projet. En cas d'intérêt de la part de plusieurs sociétés, le comité de l'USL ira de l'avant et vous soumettra alors un projet concret. Nous vous remercions de nous faire connaître votre intérêt à l'adresse suivante : antoine.jaquenoud@lausanne-usl.ch

Possibilité de recevoir la cotisation via courriel

De nos jours, la majeure partie des informations circule par mail. Le comité de l'USL souhaite, donc, vous offrir la possibilité de recevoir votre cotisation par courriel. Cette proposition formelle sera votée à notre prochaine AG et prendra effet, pour ceux qui le désirent, pour les cotisations de l'année 2020. En cas d'intérêt, vous pouvez déjà nous en informer par mail : antoine.jaquenoud@lausanne-usl.ch

Émolument municipal en cas de manifestation

Suite à une décision de la Municipalité, les sociétés lausannoises étaient soumises au versement d'un émolument lors de la demande d'autorisation, en cas d'assemblée générales regroupant plus de 50 personnes.

Le comité de l'USL a pris contact avec la Municipalité, qui est revenue sur cette décision. Dès lors, une AG qui aurait lieu ailleurs que dans vos locaux ou dans un établissement public, mais qui aurait plus de 50 personnes, doit toujours être annoncée aux autorités par le biais d'une demande d'autorisation. Mais celle-ci sera gratuite ; exception faite pour les assemblées qui seraient suivies d'une partie festive, telle que repas de gala, bal ou autres (les apéros de fin d'AG étant non compris, bien sûr).

Pétition de la Société de développement du centre

La Société de développement du centre (SDC), membre de l'USL, nous prie de vous informer du dépôt d'une pétition. Les pétitionnaires demandent au Conseil communal lausannois de modifier le règlement des heures d'ouverture et de fermeture des magasins, en faveur du centre-ville de Lausanne et considérer ce quartier aussi comme zone touristique, ou le cas échéant, d'entreprendre toute démarche utile auprès du canton dans la mesure où une compétence directe lui serait attribuée de par la loi.

Cette pétition est à votre disposition en cliquant sur le lien suivant :

https://www.change.org/p/municipalité-de-lausanne-sauvons-le-centre-ville-de-lausanne?recruiter=777262294&utm_source=share_petition&utm_medium=copylink

Pétition du Mouvement pour la défense de Lausanne, MDL

Le Mouvement pour la défense de Lausanne, MDL, lance lui aussi une pétition avec le soutien des sociétés de développement, pour éviter que l'auberge de Sauvabelin ne soit rasée. Cette pétition est disponible en cliquant sur le lien suivant : <http://www.mdl-lausanne.ch/nos-actions/aubergesauvabelin/>

Nous espérons que ces quelques informations vous ont été utiles et restons à votre disposition en cas de questions complémentaires.





[Convocation AGO du 25 juin 2019](#)
[Liste des membres du Comité USL 2019-2022](#)
[Procès-Verbal AGE USL du 06 mars 2019](#)
[Documents AGO 2018](#)

 [Film USL "120 ans de notre union"](#)

 [Suivez l'actualité de l'USL](#)

Annoncez vos manifestations sur le portail des associations

agenda@lausanne-usl.ch



TON ASSO
TON RESEAU
TA REUSSITE

www.lausanne-usl.ch

USL - UNION DES SOCIETES LAUSANNOISES 1000 LAUSANNE

Mailto info@lausanne-usl.ch Tél. : 079 606 26 36